



Bureau politique de la Commission Arc Atlantique

2 mars 2017 - Les Sables d'Olonne (Pays de la Loire-FR)

Compte rendu de la réunion

Après avoir excusé l'absence du Président Retailleau pour la matinée, **Sébastien Pilard**, délégué du Président de la Commission Arc Atlantique, souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour et le déroulé de la réunion.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION ARC ATLANTIQUE

Pauline Caumont, Secrétaire exécutive de la Commission Arc Atlantique, remercie tous les participants et fait une brève présentation du [rapport d'activités de la Commission Arc Atlantique](#) depuis la précédente Assemblée générale des 2 et 3 juin 2016. **Pauline Caumont** insiste sur l'importance de la mobilisation politique et remercie la Région Pays de la Loire pour son implication forte en faveur de la Commission Arc Atlantique. Le travail de fond plus technique a ainsi pu être mis en valeur lors de la rencontre Retailleau-Vella du 7 décembre 2016 à Bruxelles.

Pauline Caumont évoque ensuite les différentes réunions techniques qui se sont tenues cette année, et les activités liées aux projets européens, en particulier le projet sur les Carrières Bleues, «*A Blue Biotechnology Master for a Blue Career*» (BBMBC).

Sébastien Pilard salue à son tour le travail du secrétariat de la Commission Arc Atlantique et des Régions membres. Ce travail contribue à appuyer la notoriété de notre Commission auprès des institutions européennes, en particulier en ce qui concerne les questions de politique maritime.

Jesús Gamallo Aller, pour la Xunta de Galicia, remercie la présidence des Pays de la Loire et le secrétariat pour le travail accompli. Il insiste sur les deux volets, technique et politique, de nos travaux qui s'expriment via les grands rendez-vous, les réunions techniques et les nombreux projets. Cette rentabilité politique forte pour les Régions de la Commission Arc Atlantique nous pousse à mettre la barre encore plus haut.

Mikel Anton, pour le Gouvernement Basque, appuie le point de vue de la Galice et apprécie la capacité de la Commission Arc Atlantique à présenter de bons projets. Le bon ratio entre projets présentés et approuvés représente selon lui un indicateur fort de la qualité des travaux de la Commission Arc Atlantique. La participation à des projets européens est un atout financier pour la Commission Arc Atlantique, mais également un bel apport technique en termes d'expertise et de partage d'expérience.

Juan José Sota, pour le Gouvernement de Cantabrie, remercie à son tour les Pays de la Loire pour leur accueil et fait écho aux commentaires de ses collègues. Il souligne que les actions de la Commission Arc Atlantique permettent de faire évoluer la vision globale des citoyens sur la bureaucratie européenne, raison pour laquelle il est important de continuer à travailler pour briser les clichés existants. L'ensemble des actions de la Commission Arc Atlantique participe à un développement plus équilibré de nos territoires et à la bonne poursuite du projet européen.

Michal O'Brien, pour la Région Northern & Western Regional Assembly, rappelle, dans le contexte du Brexit, le rôle crucial que doit jouer la Commission Arc Atlantique pour la cohésion de l'espace atlantique. Le programme Interreg représente un axe central pour la continuité des travaux. La qualité des documents présentés par la Commission Arc Atlantique, les statistiques et les chiffres avancés sont également très positifs pour les Régions membres.

Pauline Caumont remercie les membres du Bureau Politique pour ces retours positifs. Elle précise que la Commission Arc Atlantique s'est positionnée pour un renforcement du programme Interreg et pour une meilleure dotation des programmes de coopération transnationaux en général. Ceci afin de répondre aux stratégies macro-régionales et de bassin maritime.

CPMR Atlantic Arc Commission

6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)

Tel. +33 (0)2 99 35 40 60 // +32 (0)2 612 17 05 - Email: pauline.caumont@crpm.org

www.arcatlantique.org

Après avoir excusé l'absence de représentant politique pour la Région Bretagne, **Claire Le Tertre** intervient sur la question des projets. Elle rappelle bien entendu l'importance de ces projets d'un point de vue budgétaire, mais également d'un point plus géographique. Le Brexit pourra remettre en cause le zonage territorial du futur programme Espace Atlantique post 2020, point sur lequel la Commission Arc Atlantique devrait se positionner.

LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES DE LA COMMISSION ARC ATLANTIQUE

Pauline Caumont présente les perspectives budgétaires de la Commission Arc Atlantique. Elle indique tout d'abord qu'aucune augmentation de cotisation ne sera présentée cette année et souligne la contribution financière additionnelle de la Région Pays de la Loire. Elle rappelle que le budget de référence reste celui de la CRPM dans lequel sont intégrés les comptes de toutes les Commissions géographiques. **Pauline Caumont** détaille les différents points du budget. Le résultat général est en augmentation, avec un déficit moins important que prévu et qui est pris en charge par la CRPM. **Pauline Caumont** présente également les différents projets passés en 2^{ème} phase de l'appel à projets du programme Interreg Espace Atlantique. Les résultats finaux sont attendus pour début mai 2017.

REFONTE DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION ARC ATLANTIQUE

Pauline Caumont présente la [note sur la refonte des groupes de travail](#). Elle rappelle le fonctionnement des différents groupes de travail et en particulier les nombreuses réunions qui se tiennent dans ce cadre. Pour une meilleure gestion du temps, elle explique le choix de deux grands pôles :

- Un pôle «Maritime» regroupant les groupes «Pêche et aquaculture», «Énergies marines renouvelables» et «Innovation» ;
- Un pôle «Accessibilité et attractivité», avec les groupes «Transports» et «Tourisme et culture atlantiques».

Les deux pôles techniques se réuniraient uniquement deux fois par an pour une meilleure mobilisation et une meilleure gestion du temps. Cette structure s'articulerait à la dimension politique de la Commission Arc Atlantique (Présidence, Bureau politique et secrétariat). Au-delà de ces réunions ponctuelles, le groupe « Stratégie atlantique » permettra de maintenir le lien fréquent (tous les 2 mois environ) entre les Régions.

Sébastien Pilard approuve la réorganisation et souligne la pertinence de ces deux pôles pour une clarification des travaux et une meilleure participation des élus. Cette nouvelle organisation devrait permettre de traiter de sujets transversaux beaucoup plus facilement.

Jesús Gamallo Aller apporte son soutien à cette nouvelle structure, plus flexible et plus réaliste par rapport aux possibilités de participation de nos Régions en termes de finances et de temps.

Laurence Harribey, pour la Région Nouvelle Aquitaine, se dit également en accord avec cette nouvelle organisation plus pragmatique. Elle insiste sur la notion de transversalité. La Région Nouvelle Aquitaine est favorable à cette nouvelle organisation pour un meilleur positionnement politique.

Michael O'Brien approuve cette proposition. La Région Northern & Western Regional Assembly dispose en effet d'une petite équipe pour les questions de coopération européenne. Cette organisation devrait permettre une meilleure participation de sa Région aux travaux de la Commission Arc Atlantique.

Juan José Sota est lui aussi favorable à cette restructuration du fait de l'évidente transversalité de nombreux thèmes de travail. Cette simplification pourrait par ailleurs permettre d'organiser plus de réunions sur les territoires, pour un rapprochement des citoyens.

Christophe Priou souligne l'importance des questions transversales dans le domaine maritime et appuie la nouvelle organisation. Il évoque la notion de sécurité maritime qui pourrait être intégrée, ainsi que les questions de sécurité en mer.

Pour conclure, **Pauline Caumont** remercie les Régions pour leurs retours positifs et propose que l'année 2017 soit une année de transition. Des élections pour la coordination de chaque groupe de travail seront organisées en 2018. La Bretagne ayant fait part de son souhait de laisser la présidence du groupe « Énergies marines renouvelables », le Gouvernement Basque a proposé de prendre la présidence *ad intérim* jusqu'en 2018. Cette proposition est validée. L'Assemblée générale 2018 sera l'occasion d'un bilan sur ce nouveau format.

LES CONSÉQUENCES DU BREXIT POUR LES RÉGIONS DE L'ARC ATLANTIQUE

Pauline Caumont présente la note sur [Les conséquences du Brexit pour les Régions de l'Arc Atlantique](#). Elle évoque les conséquences, en particulier financières et budgétaires pour le budget UE, et l'impact sur certaines politiques essentielles pour la Commission Atlantique, comme la politique maritime ou la politique de cohésion et de coopération. Le Brexit ouvre une forte période d'incertitude pour les territoires atlantiques. La note inclue des messages communs sur les thèmes clés pour la Commission Arc Atlantique: la cohésion, la coopération territoriale, les questions maritimes, les transports, etc.

Sébastien Pilard ajoute qu'il est nécessaire pour la Commission Arc Atlantique d'envisager toutes les perspectives de partenariat avec le Royaume-Uni, en particulier sur les questions maritimes.

Mikel Anton, du Gouvernement Basque, souligne qu'une approche pragmatique est nécessaire pour identifier les meilleures solutions possibles pour les deux parties.

Jesús Gamallo Aller félicite le secrétariat pour la préparation de cette note. S'il regrette le résultat du vote des citoyens Britanniques en faveur du Brexit, il annonce que les Régions espagnoles préparent également dans le cadre du Comité des Régions un document sur ce sujet. En raison de l'importance de cette question pour les Régions de la Commission Arc Atlantique, il propose la création d'une **Task Force** au sein de la Commission Arc Atlantique afin de faire remonter les informations auprès de nos gouvernement nationaux respectifs. Il propose que la Région Galice puisse coordonner cette Task Force.

Martin Harley, pour la Région Northern & Western Regional Assembly, évoque à son tour le cas de l'Irlande dans le contexte du Brexit, en particulier les problématiques frontalières. Il fait part des nombreuses incertitudes qui existent sur les questions de transports, d'éducation et de formation pour les étudiants irlandais, les questions de couverture santé, le tourisme, etc. Il conclue en soutenant la création d'une Task Force au sein de la Commission Arc Atlantique afin de trouver des réponses communes à toutes ces questions qui se posent.

Michael O'Brien appuie les propos de son collègue et précise que des questions très concrètes vont se poser, par exemple dans les échanges agricoles quotidiens qui se font entre l'Irlande et le Royaume-Uni.

Juan José Sota exprime quant à lui son inquiétude pour l'avenir de l'UE. Il rappelle que l'Espagne a également une frontière avec le Royaume-Uni, avec Gibraltar. Il souhaite que le Royaume-Uni fasse des efforts pour répondre aux engagements financiers auxquels il s'est engagé jusqu'à 2020. Il insiste pour que les conditions soient telles que les États membres aient plus intérêt à être dans l'UE plutôt que l'inverse.

Christophe Priou va dans le sens d'une identification des problématiques de nos Régions dans le contexte du Brexit pour trouver des solutions rapides et efficaces. Il fait référence aux travaux du Conseil Économique et Social de la Régions Bretagne sur l'impact du Brexit dans la Région

En conclusion, **Sébastien Pilard** valide la proposition de création d'une Task Force sur le Brexit. Les travaux se feront dans le cadre du groupe « Stratégie atlantique ». Il insiste sur l'opportunité qui nous est donnée de montrer que l'Europe ne pose pas que des problèmes aux citoyens, mais qu'elle peut aussi apporter des réponses et des solutions, en particulier à travers les Régions.

LA CRPM ET LE FUTUR DE L'EUROPE

Pauline Caumont présente la note sur [La CRPM et le futur de l'Europe](#). Il s'agit d'une analyse technique axée sur les thèmes de travail de la CRPM: maritime, accessibilité et cohésion. L'objectif est de préparer un manifeste politique de la CRPM pour 2018 qui s'appuiera sur des réflexions techniques. Pour ce faire, un groupe d'experts va se mettre en place au sein de la CRPM afin de nourrir les réflexions sur ce sujet. Les Régions de l'Arc Atlantique qui sont intéressées à rejoindre cette initiative sont invitées à s'identifier auprès du secrétariat de la Commission Arc Atlantique.

DÉCLARATION FINALE - LES SABLES D'OLONNE 2017

Pauline Caumont présente le projet de Déclaration finale de la Commission Arc Atlantique «Les Sables d'Olonne 2017» et les grandes thématiques retenues. Elle rappelle que l'ensemble des groupes de travail ont contribué à l'élaboration de ce texte, ainsi que le Comité de coordination qui s'est réuni au préalable.

Le débat a porté essentiellement sur des amendements présentés par la Région des Asturies, de la Cantabrie et de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que sur la proposition de la Galice de créer une Task Force sur le Brexit.

Après discussion, le Bureau politique a approuvé la version finale de la [Déclaration "Sables d'Olonne 2017"](#) qui devrait être approuvée par l'Assemblée générale.

Sébastien Pilard clôture cette réunion du Bureau de la Commission Arc Atlantique en remerciant les Régions et le secrétariat pour leur investissement ainsi que pour leur contribution à la notoriété des travaux de la Commission Arc Atlantique.